

Henri Leclerc: **une foi** inextinguible dans **l'humanité**

Françoise Dumont

Nom : Leclerc. Prénom : Henri. Date de naissance : 8 juin 1934. Profession : avocat depuis 1955. Ainsi pourrait se présenter à la barre d'un tribunal celui qui fréquente les salles d'audience depuis maintenant plus de soixante ans, celui dont chaque plaidoirie fait accourir étudiants, avocats et magistrats. Mais une fois cette identité déclinée, il reste beaucoup à dire. Car Henri Leclerc, qui déclare se méfier du « plaisir des mots », n'est pas qu'un avocat au talent incontesté, et ce petit-fils d'instituteur, fils d'un inspecteur des impôts et d'une « femme au foyer » – comme on disait à l'époque –, a été toute sa vie un acteur engagé.

Pendant six décennies, Henri Leclerc a partagé tous les combats de son époque et ils ne sont pas nombreux ceux qui, comme lui, peuvent écrire à propos des événements les plus marquants du siècle, « J'y étais ».

Aussi étonnant que cela puisse paraître, embrasser la carrière d'avocat ne s'est pas imposé à lui comme une évidence. Son second bac en poche, il a même hésité. La philosophie ? L'histoire ? Finalement, il a opté pour le droit, pensant devenir fonctionnaire, magistrat peut-être, voire professeur... « *Mais avocat, ce n'était pas notre monde* », écrit-il dans *La Parole et l'Action* ⁽¹⁾, ouvrage dans lequel il retrace son parcours professionnel et militant.

Dans ce livre, Henri Leclerc rend un vibrant hommage à Albert Naud, son maître, son mentor et ami. C'est auprès de lui qu'il a appris son métier et nourri la conviction que tous devaient être défendus, quoi qu'ils aient fait, reprenant ainsi les propos de Jean-Paul Sartre qui voyait dans tout homme « *tout un homme, fait de tous les hommes et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui* ».

Auprès d'Albert Naud, Henri Leclerc a découvert ces cours d'assises où se jouait encore la tête d'un homme. Moments d'immense tension et moment de soulagement lorsque l'acquittement était prononcé, comme cela fut le cas pour Richard Roman, accusé du meurtre de la petite Céline, crime qu'il avait fini par avouer. Si le procès de Richard Roman a été un moment fort de la carrière d'Henri Leclerc, son nom restera attaché à bien d'autres affaires tout aussi médiatisées, et notamment à celle d'Omar Raddad. Il a été à cette occasion l'avocat de la famille de Ghislaine Marchal, et, se refusant à toute repentance, il reste aujourd'hui encore convaincu de la culpabilité du jardinier marocain.



© DR

« Henri Leclerc fréquente les salles d'audience depuis maintenant plus de soixante ans. Chacune de ses plaidoiries fait accourir étudiants, avocats et magistrats. »

Mais Henri Leclerc n'est pas qu'un grand avocat pénaliste, loin de là. Celui qui fut un temps qualifié d'« *avocat des gauchistes* » a su, le moment venu, assurer la défense d'étudiants pris dans la tourmente de Mai 68 ainsi que celle de nombreux acteurs de la gauche prolétarienne appelés à comparaître devant la Cour de sûreté de l'Etat, juridiction d'exception heureusement supprimée en 1981. A cette défense des droits politiques est venue également s'ajouter la défense des droits économiques et sociaux, et Henri Leclerc a tout autant défendu la cause des paysans ruinés par les entreprises agro-alimentaires que celle des mineurs des Houillères de Lorraine, ou des pêcheurs bretons confrontés au dégâts causés par le naufrage de l'Amoco Cadiz. Sa réflexion sur le système pénal dans son ensemble, sa volonté inaltérable de défendre les droits – tous les droits – ont fait de lui un candidat tout désigné à la présidence de la Ligue des droits de l'Homme, fonction qu'il a assurée de 1995 à 2000. Il en reste un président d'honneur actif, prenant toute sa place dans les multiples combats que la LDH doit encore mener et au grand plaisir de toutes celles et de tous ceux qui saluent en lui une foi inextinguible dans l'humanité. ●

(1) Fayard, août 2017.

Violences policières.

Inquiète suite à des violences policières à Poissy, Chatenay-Malabry et Paris 20^e, elle constitue une commission d'enquête avec le Syndicat des avocats de France et le Syndicats de la magistrature.

Présidentielles.

Au lendemain du premier tour du 21 avril, elle appelle à faire du second un référendum contre Jean-Marie Le Pen en votant massivement pour son adversaire, au nom de la défense de la démocratie.

Antisémitisme.

A la suite de l'agression des joueurs d'un club de football juif de Bondy (93) et d'attentats qui ont atteint des lieux de culte, des biens ou des personnes, elle réaffirme l'urgence d'une action commune antiraciste.

Droits des étrangers.

Trois collectifs d'associations organisent en commun une Votation citoyenne pour le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales des résidents étrangers non communautaires.

2003

Israël-Palestine.

La LDH demande la suspension de l'accord entre l'Union européenne et l'Etat d'Israël, en application des dispositions qui imposent aux parties de respecter les droits de l'Homme. En ce qui concerne les relations interuniversitaires, elle les considère comme essentielles au dialogue, sans concession pour la reconnaissance des droits des Palestiniens.

Droits des étrangers.

Avec d'autres associations, elle proteste contre les comportements policiers lors de procédures d'expulsion. En deux semaines, un Argentin reconduit vers son pays et un Somalien refoulé vers l'Afrique du Sud sont morts alors qu'ils étaient entre les mains de brigades d'escorte.

Torture.

Elle se félicite de la condamnation par le tribunal de Paris du